

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE DÉPARTEMENT AIN
des DÉLIBÉRATIONS

--oOo-- du CONSEIL MUNICIPAL

2024052

de la COMMUNE de PÉROUGES

Séance du 18 Juin 2024

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 12**Votants :** 13**Date de la convocation**

11 juin 2024

Date d'affichage

11/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit juin à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MAGNON-MICOLAS Nathalie, Maire,

Présents : Nathalie MICOLAS, Florence DE POUMEYROL, Gilbert GRECO, Gérard FLEJOU, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Paul VERNAY, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Eric MEUNIER, Phillipe LAMBERT, Frédéric MALBOS, Maryvonne HERRENKNECHT,

Absents excusés : Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Christelle MORTEL.

Alain MORGILLO,

Absents : Paul SAISSET

Frédéric MALBOS a été élu secrétaire de séance

**RENOUVELLEMENT BAIL
SOCIETE DE TIR DE LA PLAINE DE L'AIN**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le bail de la Société de Tir de la Plaine de l'Ain, qui arrivera à expiration le 11 novembre 2024. Il convient comme indiqué dans la convention d'occupation temporaire de terrains communaux du 15 octobre 2019 que l'autorisation est reconduite pour 1 an et de l'avenant signé en date du 11 novembre 2023, où l'autorisation cessera de plein droit au 11 novembre 2024.

Monsieur Michel CLUGNET, président de la STPA, demande au conseil de se prononcer quant à ce renouvellement d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par voix pour :

DECIDE de renouveler la convention d'occupation des locaux et d'une partie de la parcelle située lieu-dit « les communaux », cadastrée E n°286, pour une contenance d'environ 3 hectares, pour une durée de 1 année à compter du 12/11/2024, pour prendre fin le 11 novembre 2025 où l'autorisation cessera de plein droit au 11 novembre 2024.

- ◆ **DONNE** son accord sur les termes de l'avenant à la convention précitée
- ◆ **AUTORISE** Madame le Maire à signer pour et au nom de la commune toutes les pièces relatives à cette convention.

La Maire,
Nathalie MICOLAS